

Execution Policy

Trade Republic is obliged to strive for the best possible execution of Customer orders (hereinafter referred to as "**Securities Orders**"). In this context, Trade Republic shall establish Execution Policies and inform the Customer of these Execution Policies prior to the first provision of investment services and obtain the Customer's consent to these Execution Policies.

Personal and material scope of Application

The principles of this Execution Policy apply to those Customers who have entered into a Framework Agreement with Trade Republic. They apply to Securities Orders placed by the Customer under the Framework Agreement.

Order execution

An order execution in this sense occurs when Trade Republic concludes a corresponding Execution Transaction with another party on an appropriate market by way of securities commission for the account of the Customer. Trade Republic is also authorised to commission another trading partner as an Intermediary Commission Agent with the Execution of the transaction.

Trade Republic offers various execution channels and Execution Venues for the execution of orders. Orders may be executed on exchanges or other trading venues, both in floor trading and in electronic trading on the other hand.

If Trade Republic and the Customer conclude a purchase agreement for financial instruments with each other at a fixed or determinable price, the present principles shall apply accordingly.

Trade Republic may, at its own discretion, deliver or take delivery of the relevant Securities itself, in whole or in part.

The Customer's claims for payment against Trade Republic are limited to Trade Republic's obligation as commission agent to hand over the commission received. The Customer shall bear the risk of insolvency of the issuer or producer of the relevant financial instrument.

If Trade Republic and the Customer conclude a purchase agreement for financial

Politique d'Exécution

Trade Republic est tenue de s'efforcer d'obtenir la meilleure exécution possible des ordres des Clients (ci-après les « **Ordres sur Titres** »). Dans ce cadre, Trade Republic établit des Politiques d'Exécution, informe le Client de ces Politiques avant la première prestation de services d'investissement et obtient son consentement à ces Politiques d'Exécution.

Champ d'application personnel et matériel

Les principes de cette politique d'exécution s'appliquent aux Clients ayant conclu un Contrat-cadre avec Trade Republic. Ils s'appliquent également aux ordres sur titres passés par le Client dans le cadre du Contrat-cadre.

Exécution des ordres

L'exécution d'un ordre au sens de cette Politique a lieu lorsque Trade Republic conclut une transaction d'exécution correspondante avec une autre partie sur un marché approprié, par voie de commission de titres pour le compte du Client. Trade Republic est également autorisée à mandater un autre partenaire de négociation en tant qu'agent intermédiaire de commission pour l'exécution de la transaction.

Trade Republic propose divers canaux d'exécution et Lieux d'Exécution pour l'exécution des ordres. Les ordres peuvent être exécutés sur des bourses ou d'autres lieux de négociation, que ce soit dans le cadre de la négociation au parquet ou de la négociation électronique.

Si Trade Republic et le Client concluent entre eux un contrat d'achat d'instruments financiers à un prix fixe ou déterminable, les présents principes s'appliquent en conséquence.

Trade Republic peut, à sa discrétion, livrer ou prendre livraison des Titres concernés elle-même, en totalité ou en partie.

Les créances du Client à l'encontre de Trade Republic sont limitées à l'obligation de Trade Republic, en tant que commissionnaire, de remettre la commission reçue. Le Client assume le risque d'insolvabilité de l'émetteur ou du producteur de l'instrument financier concerné.

Si Trade Republic et le Client concluent un contrat d'achat d'instruments financiers à

instruments at fixed or determinable conditions, Trade Republic takes over the securities from the Customer as buyer or delivers the securities to the Customer as seller.

des conditions fixes ou déterminables, Trade Republic acquiert les titres auprès du Client en tant qu'acheteur ou les lui remet en tant que vendeur.

Selection criteria

Trade Republic's selection criteria for the Execution Venues offered to the Customer are primarily based on the total fee resulting from the execution of the Securities Order at the Execution Venue for the Customer. The total fee results from the price of the security and all costs associated with the execution of the Securities Order. The costs to be taken into account when calculating the total fee include fees and charges of Trade Republic or the Execution Venue, costs for clearing and settlement and all other fees paid to third parties involved in the execution of the order.

Trade Republic will also consider other execution factors and relevant criteria such as market model, liquidity, speed and likelihood of execution, technical infrastructure, regulations and security of settlement when selecting its Trading Partners.

For the selection of Trading Partners, Trade Republic also considers existing exchange access, access to multilateral trading systems or access to liquidity pools or the Trading Partner's capacity as a systematic internalizer.

Critères de sélection

Les critères de sélection de Trade Republic pour les Lieux d'Exécution proposés au Client sont principalement basés sur les frais totaux résultant de l'exécution de l'ordre sur titres au lieu d'Exécution pour le Client. Les frais totaux résultent du prix du titre et de tous les coûts associés à l'exécution de l'ordre sur titres. Les coûts pris en compte dans le calcul des frais totaux incluent les frais et commissions de Trade Republic ou du Lieu d'Exécution, les coûts de compensation et de règlement, ainsi que tous les autres frais payés aux tiers impliqués dans l'exécution de l'ordre.

Trade Republic prend également en compte d'autres facteurs d'exécution et critères pertinents, tels que le modèle de marché, la liquidité, la rapidité et la probabilité d'exécution, l'infrastructure technique, les réglementations et la sécurité du règlement lors de la sélection de ses partenaires de négociation.

Pour la sélection des Partenaires de Négociation, Trade Republic considère également l'accès existant aux bourses, aux systèmes de négociation multilatéraux ou aux pools de liquidité, ou la capacité du Partenaire de Négociation en tant qu'interne systématique.

Execution venues

Trade Republic offers Customers a carefully selected number of tradable securities, Execution Venues and execution channels. Trade Republic regularly reviews the price and execution quality of the connected Trading Venues.

If an Execution Venue is unavailable for execution (e.g. due to a trading venue failure), Trade Republic may route the Securities Order to another Execution Venue. Trade Republic provides comprehensive information in the Application as well as a detailed presentation of the fees for the Execution Venues offered and current price data. In addition, Trade Republic provides further information on the Execution Venues and Trading Partners offered in the Application. In particular, the Customer can also view the regulations on mistrades (see also Sections XXII. and XXIII. of the Special Conditions for securities transactions with Execution Principles (Appendix 5) for the individual Execution Venue (see Legal documents//General documents//Trading Venues) that may be relevant in the case of

Lieux d'exécution

Trade Republic propose aux Clients un nombre de titres négociables, de Lieux d'Exécution et de canaux d'exécution soigneusement sélectionnés. Trade Republic examine régulièrement les prix et la qualité d'exécution des Lieux de Négociation connectés.

Si un Lieu d'Exécution est indisponible pour l'exécution (par exemple en raison d'une défaillance du lieu de négociation), Trade Republic peut acheminer l'ordre sur titres vers un autre Lieu d'Exécution. Trade Republic fournit des informations complètes dans l'Application, ainsi qu'une présentation détaillée des frais pour les Lieux d'Exécution proposés et les données de prix actuelles. De plus, Trade Republic propose des informations supplémentaires sur les Lieux d'Exécution et les Partenaires de Négociation proposés dans l'Application. En particulier, le Client peut également consulter les réglementations sur les mistrades (voir également Sections XXII. et XXIII. des Conditions particulières pour les transactions sur titres avec principes d'exécution [Annexe 5]) applicables pour chaque lieu d'exécution

an OTC execution. The Customer can view further information on the execution rules at the connected Execution Venue in the Application.

Trade Republic may aggregate the buy orders in identical financial instruments of multiple customers and execute them on an aggregated basis while maintaining these principles, provided that the order volume, current market liquidity, price sensitivity, and type of financial instrument to be traded permit this. The execution may take place off-exchange and by way of a securities purchase agreement in compliance with the present principles.

Trade Republic may, at its own discretion, deliver or take over the Securities concerned, either partially or completely. The Customer expressly agrees to the execution outside of a trading venue within the meaning of Section 2 (22) WpHG.

individuel (voir Documents juridiques // Documents généraux // Lieux de négociation) qui peuvent être pertinentes en cas d'exécution de gré à gré (OTC). Le Client peut consulter d'autres informations sur les règles d'exécution au Lieu d'Exécution connecté via l'Application.

Trade Republic peut agréger les ordres d'achat d'instruments financiers identiques de plusieurs clients et les exécuter sur une base agrégée tout en respectant ces principes, à condition que le volume de l'ordre, la liquidité actuelle du marché, la sensibilité au prix et le type d'instrument financier à négocier le permettent. L'exécution peut avoir lieu hors bourse et par le biais d'un contrat d'achat de titres conformément aux présents principes.

Trade Republic peut, à sa discrétion, livrer ou reprendre les titres concernés, soit partiellement, soit intégralement. Le Client accepte expressément l'exécution en dehors d'un lieu de négociation au sens de l'article 2 (22) du WpHG.

Risks of trading outside trading venues

The execution of transactions in financial instruments outside of trading venues entails particular risks. There is no supervision comparable to stock exchange supervision. Price fixing is also not subject to any comparable supervision. Special regulations often apply, which are specified by the counterparty. These include, for example, conditions on the cancellation of concluded transactions in the event that the counterparty has mistakenly concluded the transaction at a price that deviates significantly and obviously from the market price at the time the transaction was concluded (so-called mistrade regulations; see also Section XXIII. of the Special Terms and Conditions for securities transactions with Execution Principles (Appendix 5)). Accordingly, the contracting parties are obliged to cancel a legal transaction at the request of one of the parties and if the conditions laid down in the respective terms and conditions are met. The individual regulations for the definition of a mistrade and the cancellation of transactions vary depending on the contracting party. The Customer can always access them in the Application (see Legal documents//General documents//Trading Venues).

To the extent that Trade Republic, as counterparty to a transaction, executes the delivery or takeover of financial instruments, Trade Republic may cancel a transaction that Trade Republic has mistakenly concluded at a price that deviates significantly and obviously from the price that was in line with the market price at the time

Risques liés aux transactions en dehors des lieux de négociation

L'exécution de transactions sur des instruments financiers en dehors des lieux de négociation comporte des risques particuliers. Ces transactions ne sont pas soumises à une supervision comparable à celle exercée sur les bourses. La fixation des prix n'est pas non plus soumise à une supervision équivalente. Des réglementations spécifiques s'appliquent souvent, définies par la contrepartie. Par exemple, celles-ci peuvent inclure des conditions permettant l'annulation des transactions conclues si la contrepartie a par erreur réalisé la transaction à un prix qui s'écarte de manière significative et manifeste du prix de marché au moment de la conclusion de la transaction (réglementations dites de mistrade ; voir également la Section XXIII. des Conditions particulières pour les transactions sur titres avec principes d'exécution [Annexe 5]). En conséquence, les parties contractantes sont tenues d'annuler une transaction juridique à la demande de l'une des parties si les conditions définies dans les termes et conditions respectifs sont remplies. Les réglementations spécifiques à la définition d'un mistrade et à l'annulation des transactions varient selon la contrepartie. Le Client peut toujours y accéder via l'Application (voir Documents juridiques // Documents généraux // Lieux de négociation).

Dans la mesure où Trade Republic, en tant que contrepartie d'une transaction, exécute la livraison ou la reprise d'instruments financiers, Trade Republic peut annuler une

the transaction was concluded (so-called mistrade regulations; see also Section XXII. of the Special Terms and Conditions for securities transactions with Execution Principles Appendix 5).

transaction conclue par erreur à un prix qui s'écarte de manière significative et manifeste du prix conforme au marché au moment de la conclusion de la transaction (réglementations dites de mistrade ; voir également la Section XXII. des Conditions particulières pour les transactions sur titres avec principes d'exécution Annexe 5).

Special Notes

The prices currently displayed in the Application for the securities (so-called quotes) are indicative and represent an invitation to submit offers. Securities trading transactions are only concluded when Trade Republic submits an offer to the trading partner on the basis of the Customer order to conclude securities trading transactions, which can be accepted by the trading partner at the current price or Trade Republic executes the delivery or acceptance of the securities itself.

In the case of a purchase agreement for securities, Trade Republic fulfills its requirements for best execution by offering a price that corresponds at least to the market prices, taking costs and fees into account. Trade Republic continuously incorporates the available prices of the carefully selected relevant reference markets with tradable quotes into its pricing and, on this basis, calculates the price for the Customer, taking into account the current market conditions. Currency conversion is taken into account as an essential component of the price determination.

The use of electronic tools for quote requests and the conclusion of transactions (so-called quote engines) by Customers is regarded by both Trade Republic and the trading partners as improper use of the trading system.

The "Analyst Rating" data and some metrics in the Application are provided by Refinitiv Copyright 2018 Refinitiv Holdings Limited (and affiliates where applicable).

Review of the principles

Trade Republic reviews the Execution Policies on a regular basis, at least once a year. Trade Republic monitors the quoting and execution quality of the Execution Venues that can be selected by the Customer via the Application. Trade Republic carries out the review in particular if there is a significant change in the market environment, which could result in the need for changes with regard to the Execution Policy. The Customer can access the applicable Execution Policy in the Application. They are also available on the

Remarques spéciales

Les prix actuellement affichés dans l'Application pour les titres (dits « cotations ») sont indicatifs et constituent une invitation à soumettre des offres. Les transactions sur titres ne sont conclues que lorsque Trade Republic soumet une offre au partenaire de négociation sur la base de l'ordre du Client pour conclure des transactions sur titres, laquelle peut être acceptée par le partenaire de négociation au prix actuel, ou lorsque Trade Republic exécute elle-même la livraison ou la réception des titres.

Dans le cas d'un contrat d'achat de titres, Trade Republic remplit ses obligations de politiques d'exécution en proposant un prix qui correspond au moins aux prix du marché, en tenant compte des coûts et des frais. Trade Republic intègre en permanence dans sa tarification les prix disponibles sur les marchés de référence pertinents, soigneusement sélectionnés et proposant des cotations négociables, et calcule, sur cette base, le prix pour le client, en tenant compte des conditions actuelles du marché.

L'utilisation d'outils électroniques pour demander des cotations et conclure des transactions (dits « moteurs de cotation ») par les Clients est considérée, à la fois par Trade Republic et les partenaires de négociation, comme un usage inapproprié du système de négociation.

Les données de « Notation des Analystes » et certains indicateurs présents dans l'Application sont fournies par Refinitiv Copyright 2018 Refinitiv Holdings Limited (et ses filiales le cas échéant).

Révision des principes

Trade Republic révisé régulièrement les Politiques d'Exécution, au moins une fois par an. Trade Republic surveille la qualité des cotations et de l'exécution des Lieux d'Exécution pouvant être sélectionnés par le Client via l'Application. Trade Republic effectue cette révision notamment en cas de changement significatif de l'environnement de marché, qui pourrait nécessiter des modifications des Politiques d'Exécution. Le Client peut accéder à la Politique d'Exécution applicable dans l'Application. Elle est également disponible sur le site web

Trade Republic Website. Trade Republic will also post the amended Execution Policy in the Customer's Mailbox (Timeline) in the Application.

de Trade Republic. Trade Republic publiera également la Politique d'Exécution modifiée dans la boîte aux lettres (Historique) du Client dans l'Application.

Crypto Execution Policy

Trade Republic Bank GmbH ("**Trade Republic**") is a credit institution licensed in Germany and a crypto-asset services provider under Regulation (EU) 2023/1114 on Markets in Crypto-Assets ("**MiCAR**") and maintains respective governance arrangements in order to achieve the best possible execution of orders in Crypto-Assets to its customers.

Trade Republic executes transactions in Crypto-Assets on behalf of its customers in its own name but for the account of the customer.

Trade Republic will only execute customer orders in Crypto-Assets (hereinafter "**Crypto Order**") after a customer has agreed with the terms of the "**Crypto Execution Policy**", placed a Crypto Order via the Trade Republic Application.

Trade Republic is obliged to take all necessary steps to obtain, while executing Crypto Orders, the best possible result for its customers. In this context, Trade Republic established this Crypto Execution Policy, informed the Customer of this prior to the first provision of crypto-asset services and obtained the customer's consent to this Crypto Execution Policy.

I. Personal and material scope of application

II.

The Crypto Execution Policy applies to customers who have accepted the terms of the "Special Terms and Conditions for Trading in Crypto-Assets" with Trade Republic and use Trade Republic's crypto-asset trading services.

III. Order execution

Trade Republic executes Crypto Orders. Such an order execution occurs when Trade Republic concludes a corresponding Execution Transaction with another party on an appropriate market by way of brokerage trading for the account of the Customer. Trade Republic is also entitled to engage another crypto-asset service provider as an intermediary commission agent to execute the transaction.

To the extent that Crypto Orders cannot be fulfilled in whole or in part by means of a purchase or sale transaction with another

Crypto Politique d'Exécution

Trade Republic Bank GmbH (« **Trade Republic** ») est agréée en tant qu'établissement de crédit CRR en Allemagne et prestataire de services sur Crypto-Actifs en vertu du règlement (UE) 2023/1114 sur les marchés d'actifs cryptographiques (« **MiCAR** »). Elle a mis en place des dispositifs de gouvernance afin d'assurer la meilleure exécution possible des ordres de ses clients en Crypto-Actifs.

Trade Republic exécute les transactions sur Crypto-Actifs au nom de ses clients, en son nom propre mais pour le compte du client.

Trade Republic n'exécutera les ordres de ses clients sur Crypto-Actifs (ci-après « **Ordre Crypto** ») qu'après qu'un client ait accepté les conditions de la « **Politique d'Exécution des Transactions des Crypto-actifs** », et passé un Ordre Crypto via l'Application Trade Republic.

Trade Republic est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour obtenir, lors de l'exécution des Ordres Crypto, le meilleur résultat possible pour ses clients. Dans ce contexte, Trade Republic a établi la présente Politique d'Exécution des Transactions des Crypto-actifs, en a informé le client avant la première prestation de services de Crypto-Actifs et a obtenu le consentement du client à la présente Politique d'Exécution des Transactions des Crypto-actifs.

I. Champ d'application personnel et matériel

Politique d'Exécution des Transactions des Crypto-actifs s'applique aux clients qui ont accepté les conditions des « Conditions particulières concernant la négociation de Crypto-actifs » avec Trade Republic et qui utilisent les services de trading de Crypto-Actifs de Trade Republic.

II. Exécution des ordres

Trade Republic exécute les Ordres Crypto. Une telle exécution d'ordre a lieu lorsque Trade Republic conclut une Transaction d'Exécution correspondante avec une autre partie sur un marché approprié par le biais d'une négociation de courtage pour le compte du client. Trade Republic est également en droit de faire appel à un autre fournisseur de services de Crypto-Actifs en tant qu'agent de commission intermédiaire pour exécuter la transaction.

Dans la mesure où les Ordre Crypto ne peuvent être exécutés en tout ou en partie par le biais d'une transaction

market participant, Trade Republic may, at its own discretion, deliver or take delivery of the relevant Crypto-Assets itself, in whole or in part.

The Customer expressly agrees that Trade Republic may execute Crypto Orders outside of "trading platforms for crypto-assets" within the meaning of Article 3 para. 1 no. 18 MiCAR.

IV. Selection criteria

Trade Republic's selection criteria for the Crypto Execution Venues offered to the Customer are primarily based on the total fee resulting from the execution of the Crypto Order at the Crypto Execution Venues for the customer. The total fee results from the price for the Crypto-Asset concerned and all costs associated with the execution of the Crypto Order. The costs to be taken into account when calculating the total fee include fees and charges of Trade Republic or the Crypto Execution Venue, settlement costs and all other fees paid to third parties involved in the execution of the order.

V. Crypto Execution Venues

Trade Republic uses a limited number of carefully selected Crypto Execution Venues for the execution of customer orders in Crypto-Assets in order to provide efficient and cost-effective execution of orders in Crypto-Assets.

This is because access to a larger number of Crypto Execution Venues would result in a more complex cost structure and operational set-up. Given that lower transaction costs are in the best interests of clients, Trade Republic believes that this approach is consistent with achieving the best possible execution in the interests of its clients. Trade Republic regularly reviews the quality of quotes and executions at the Crypto Execution Venues it uses to execute Crypto Orders.

In the course of execution of Crypto Orders, Trade Republic considers the factors of price, costs, speed, likelihood of execution and settlement, size, nature, and custody arrangements. With the view of the characteristics of the Trade Republic's

d'achat ou de vente avec un autre participant au marché, Trade Republic peut, à sa seule discrétion, livrer ou prendre livraison des Crypto-Actifs concernés, en tout ou en partie.

Le Client accepte expressément que Trade Republic puisse exécuter des Ordres Crypto en dehors des « plate-forme de négociation de crypto-actifs » au sens de l'article 3, paragraphe 1, point 18 MiCAR.

III. Critères de sélection

Les critères de sélection de Trade Republic pour les Lieux d'Exécution de Crypto-Actifs proposées au client sont principalement basés sur les frais totaux résultant de l'exécution de l'Ordre Crypto sur les Lieux d'Exécution de Crypto-Actifs pour le client. Le montant total résulte du prix de l'actif cryptographique concerné et de tous les coûts associés à l'exécution de l'Ordre Crypto. Les coûts à prendre en compte dans le calcul du montant total comprennent les frais et charges de Trade Republic ou de la Lieu d'Exécution de Crypto-Actifs, les frais de règlement et tous les autres frais payés à des tiers impliqués dans l'exécution de l'ordre.

IV. Lieu d'Exécution de Crypto-Actifs

Trade Republic utilise un nombre limité de Lieu d'Exécution de Crypto-Actifs soigneusement sélectionnées pour l'exécution des ordres de ses clients en Crypto-Actifs afin de fournir une exécution efficace et rentable des ordres en Crypto-Actifs.

En effet, l'accès à un plus grand nombre des Lieux d'Exécution de Crypto-Actifs entraînerait une structure de coûts et une configuration opérationnelle plus complexes. Étant donné que des coûts de transaction plus faibles sont dans le meilleur intérêt des clients, Trade Republic estime que cette approche est cohérente avec la réalisation de la meilleure exécution possible dans l'intérêt de ses clients. Trade Republic examine régulièrement la qualité des cotations et des exécutions sur les Lieux d'Exécution de Crypto-Actifs qu'elle utilise pour exécuter les Ordres Crypto.

Lors de l'exécution des Ordres Crypto, Trade Republic prend en compte les facteurs de prix, de coûts, de rapidité, de probabilité d'exécution et de règlement, de taille, de nature et de modalités de conservation. Compte

customer base, which consists of retail customers, the main focus is on the customer's total consideration. The total consideration represents the price of the Crypto-Asset and all costs related to its execution. The costs to be included when calculating the total consideration include the fees and charges of the Crypto Execution Venues on which the transaction is executed, costs of settlement and all other fees paid to third parties involved in the execution of the order.

The execution of orders in Crypto-Assets is subject to ongoing monitoring of effectiveness of order execution within the existing governance arrangements in order to maintain the efficiency of the process and correct deficiencies where necessary.

VI. Special notes

The prices for the Crypto-Assets currently displayed in the Application (so-called quotes) are indicative and represent an invitation to submit offers. Crypto Transactions are only concluded when Trade Republic submits an offer to the Crypto Execution Venue on the basis of the Customer's order for the conclusion of Crypto Transactions, which can be accepted by the Crypto Execution Venues at the current price or Trade Republic itself executes the delivery or takeover of the Crypto-Assets.

The use of electronic aids for quote requests and concluding trades (so-called quotemachines) by Customers is considered improper use of the trading system by both Trade Republic and the Crypto Execution Venues.

VII. Customer instruction

Trade Republic does not execute orders for Crypto-Assets following specific instructions given by its Customers.

VIII. Mistrade Conditions

Trade Republic maintains a dedicated process for handling Mistrades. Mistrades are often subject to special rules set by the Crypto Execution Venues.

These include, for example, conditions on the

tenu des caractéristiques de la clientèle de Trade Republic, qui se compose de particuliers, l'accent est mis sur la contrepartie totale du client. La contrepartie totale représente le prix de l'actif cryptographique et tous les coûts liés à son exécution. Les coûts à inclure dans le calcul de la contrepartie totale comprennent les frais et charges des Lieux d'Exécution de Crypto-Actifs sur lesquelles la transaction est exécutée, les coûts de règlement et tous les autres frais payés à des tiers impliqués dans l'exécution de l'ordre.

L'exécution des ordres en Crypto-Actifs est soumise à un contrôle continu de l'efficacité de l'exécution des ordres dans le cadre des dispositifs de gouvernance existants afin de maintenir l'efficacité du processus et de corriger les lacunes si nécessaire.

V. Remarques spéciales

Les prix des Crypto-Actifs actuellement affichés dans l'application (appelés « cotations ») sont indicatifs et représentent une invitation à soumettre des offres. Les Transactions de Crypto-Actifs ne sont conclues que lorsque Trade Republic soumet une offre aux Lieux d'Exécution de Crypto-Actifs sur la base de l'ordre du client pour la conclusion des Transactions de Crypto-Actifs, qui peut être acceptée par les Lieux d'Exécution de Crypto-Actifs au prix actuel ou lorsque Trade Republic exécute elle-même la livraison ou la reprise des Crypto-Actifs.

L'utilisation d'outils électroniques pour les demandes de cotation et la conclusion de transactions (appelés « cotation-machines ») par les clients est considérée comme une utilisation abusive du système de négociation par Trade Republic et les Lieux d'Exécution de Crypto-Actifs.

VI. Instructions du client

Trade Republic n'exécute pas les ordres de Crypto-Actifs suivant les instructions spécifiques données par ses clients.

VII. Erreurs de transaction Conditions

Trade Republic dispose d'un processus dédié pour traiter les erreurs de transaction. Les erreurs de transaction sont souvent soumises à des règles spéciales fixées par les Lieux d'Exécution de Crypto-Actifs.

Celles-ci comprennent, par exemple,

cancellation of concluded transactions in the event that the Crypto Execution Venue has mistakenly concluded the transaction in error at a price that deviates significantly and obviously from the price in line with the market at the time the transaction was concluded (see section XIII. of Part A of this Appendix).

According to these rules, the contracting parties are in general obliged to cancel a legal transaction at the request of one of the parties and if the conditions set out in the relevant terms and conditions are met. The specific rules for the definition of a mistrade and the cancellation of trades vary from counterparty to counterparty. The applicable mistrade rules for each Crypto Execution Venues can be found in the Application.

To the extent that Trade Republic, as counterparty to a transaction, executes the delivery or takeover of financial instruments, Trade Republic may cancel a transaction that Trade Republic has erroneously concluded at a price that deviates significantly and obviously from the price that was in line with the market at the time the transaction was concluded (see section XIII.2. of Part A of this Appendix).

IX. Review of the principles

Trade Republic reviews the Crypto Execution Policies on a regular basis, at least once a year.

Trade Republic carries out the review in particular if there is a significant change in the market environment, which could result in the need for changes with regard to the Crypto Execution Policy. The Customer can view the applicable Crypto Execution Policy in the Application. They are also available on the website.

Trade Republic will also post the amended Crypto Execution Policy in the Customer's Mailbox (Timeline) in the Application.

des conditions d'annulation des transactions conclues dans le cas où la Lieu d'Exécution de Crypto-Actifs a conclu par erreur la transaction à un prix qui s'écarte de manière significative et évidente du prix conforme au marché au moment où la transaction a été conclue (voir la section XIII. de la partie A de la présente Annexe).

Selon ces règles, les parties contractantes sont en général tenues d'annuler une transaction légale à la demande de l'une des parties et si les conditions énoncées dans les conditions générales pertinentes sont remplies. Les règles spécifiques pour la définition d'une erreur de transaction et l'annulation des transactions varient d'une contrepartie à l'autre. Les règles applicables en matière d'erreur de transaction pour chaque Lieu d'Exécution de Crypto-Actifs se trouvent dans l'application.

Dans la mesure où Trade Republic, en tant que contrepartie à une transaction, exécute la livraison ou la prise en charge d'instruments financiers, Trade Republic peut annuler une transaction que Trade Republic a conclue par erreur à un prix qui s'écarte de manière significative et évidente du prix qui était conforme au marché au moment où la transaction a été conclue (voir section XIII.2. de la partie A de la présente Annexe).

VIII. Révision des principes

Trade Republic révisé la Politique d'Exécution des Transactions des Crypto-actifs régulièrement, au moins une fois par an.

Trade Republic procède à cette révision notamment en cas de changement significatif de l'environnement de marché, qui pourrait entraîner la nécessité de modifier la Politique d'Exécution des Transactions des Crypto-actifs. Le Client peut consulter la Politique d'Exécution des Transactions des Crypto-actifs applicable dans l'Application. Elles sont également disponibles sur le site web.

Trade Republic publiera également la Politique d'Exécution des Transactions des Crypto-actifs modifiée dans la Boîte aux lettres du Client (Historique) dans l'Application.